

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 novembre 2010

COMPTE RENDU

Transmis aux Conseillers Municipaux le	07 DECEMBRE 2010
Diffusé sur le site Internet de la Ville le	07 DECEMBRE 2010

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 2) Approbation du procès verbal de la séance du 30 septembre 2010 – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 3) Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de la délégation reçue du Conseil municipal en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 4) Budget principal de la commune – Exercice 2010 - Vote de la décision modificative n°2 au budget 2010 – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 5) Budget principal de la commune – Exercice 2010 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, de liquider les dépenses d'investissement du budget principale de la commune avant le vote du budget 2011 – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 6) Budget principal de la commune – Exercice 2010 – Admission en non valeur de taxes et produits irrécouvrables – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 7) Budget annexe du Port de Plaisance – Exercice 2010 – Admission en non valeur de taxes et produits irrécouvrables – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 8) Budget annexe du Port de Plaisance – Exercice 2010 – Vote de la décision modificative n° 1 du budget 2010 – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 9) Budget annexe du service assainissement de la commune – Exercice 2010 – Vote de la décision modificative n° 2 au budget 2010 – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 10) Budget annexe du service assainissement – Exercice 2010 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, de liquider les dépenses d'investissement du budget annexe du service assainissement avant le vote du budget 2011 – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 11) Budget annexe du cinéma – Exercice 2010 – Vote de la décision modificative n° 2 du budget 2010 – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 12) Rapports d'activités pour 2009 – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
 - Société VINCI PARK
 - Société LOMBARD ET GUERIN
 - Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (S.I.G.E.I.F)
 - Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de l'agglomération parisienne (S.Y.C.T.O.M.)
 - Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (S.E.D.I.F.)
 - Syndicat Mixte du secteur central du Val-de-Marne (INFOCOM 94)
 - Syndicat des communes de la région parisienne pour le service funéraire (S.I.F.U.R.E.P.)
 - Syndicat MARNE VIVE
 - Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (S.I.P.P.E.R.E.C.)
- 13) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement – Année 2009 – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 14) Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés – Année 2009 – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 15) Règlement du service d'enlèvement et d'évacuation des déchets assimilables aux ordures ménagères d'origine commerciale, artisanales, administrative et service – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER

- 16) Coût de la tonne d'enlèvement des déchets assimilables aux ordures ménagères d'origine commerciale, artisanale, administrative et des activités de service – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 17) Avenant au contrat de délégation d'exploitation des marchés forains – Rapporteur : Madame Chantal DURAND
- 18) Adhésion au syndicat mixte Autolib' – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 19) Convention d'occupation du domaine public avec le Conseil Général du Val-de-Marne pour l'utilisation du terrain de la propriété dite « Le Parangon » sise 68 et 68 bis rue de Paris – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 20) Participations familiales pour l'organisation de séjours de 7 jours en classe de découverte : principe et fixation des tarifs 2011 – Rapporteur : Madame Virginie ROSSIGNOL
- 21) Recensement de la population – Rémunération des agents recenseurs – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 22) Demande de subvention auprès des Directions Départementales de l'Équipement et de la Cohésion Sociale au titre de l'action de prévention de la sécurité routière menée par les structures jeunesse – Rapporteur : Madame Emmanuelle CONRAD
- 23) Convention avec la Caisse d'allocations Familiales – Aide au fonctionnement d'un projet local dans le cadre du soutien à la fonction parentale – Rapporteur : Madame Emmanuelle CONRAD
- 24) Subvention à l'association française des myopathies (A.F.M.) téléthon – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 25) 87^{ème} édition du Festival du court métrage de Saint-Maur-des-Fossés 2010 – Attribution du prix scénario – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 26) Prime de service et de rendement – Filière technique – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 27) Prise en charge des frais de déplacement du personnel – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 28) Modification des modalités de mise en œuvre du compte épargne temps – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 29) Convention cadre pluriannuelle de partenariat financier CNFPT – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 30) Fixation de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction pour nécessité de service peut-être attribué – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 31) Tableau des effectifs – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 32) Questions diverses.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2010

La séance est ouverte à 20 h 30

Elle est présidée par Monsieur Olivier DOSNE

ASSISTE DE :

NOM		PRESENTS	EXCUSES ET REPRESENTES EN DONNANT POUVOIR A	ABSENTS
ADJOINTS	Mme Chantal DURAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	M. Patrice GENTRIC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Mme Marie-Paule de FABREGUES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	M. Jean-Jacques GRESSIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Mme Emmanuelle CONRAD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	M. Michel DESTOUCHES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Mme Jeannine CHERY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	M. Patrice POSEZ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Mme Virginie ROSSIGNOL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Majorité municipale	CONSEILLERS MUNICIPAUX	M. Francis SELLAM	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Chantal ALLAIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		M. André BIZEUL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Nadine MIRault	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		M. Pierre MARCHADIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Nadine CREUSOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Brahim BAHMAD	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		Mme Amèle EWART	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Jean-Marie PLATET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mlle Isabelle PERCHE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Alain BARUGEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Liliane MOUGEOT- DAMIDOT	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		M. Boutaïeb KADDANI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Benoit WILLOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Florence WEISSLER- LOPEZ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Marc VERSTRAETE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		M. Yves TAMET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Olivier AUBRY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Sylvie MERCIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Areski OUDJEBOUR	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »	Mme Sandra GRELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	M. Gérard OUTTIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nombre de membres composant le Conseil municipal	33
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents à la séance	26
Nombre de membres excusés représentés	6
Absent	1

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2010

LE MAIRE rend hommage à Monsieur Roger BELBEOCH

Mes chers collègues, je voudrais commencer ce Conseil municipal en rendant hommage à Monsieur Roger BELBEOCH, décédé le 5 novembre dernier.

Roger BELBEOCH est né à Joinville-le-Pont le 26 juillet 1921. Il est le fils de Joseph BELBEOCH, ancien combattant de la guerre de 1914-1918, tombé au combat lors de la Libération de notre ville le 25 août 1944.

Militant communiste, Roger BELBEOCH a rejoint la Résistance après l'armistice de juin 1940. Dès 1942, il mettra son courage au service de ses fonctions de policier au commissariat du XII^{ème} arrondissement de Paris puis à celui de Nogent-sur-Marne et sauvera de nombreuses vies. Il n'en sera pas moins arrêté et torturé et il sera libéré par la Résistance.

Après la guerre, Roger BELBEOCH sera élu au Conseil municipal de Joinville en 1977 puis en 1978. Il deviendra le premier adjoint de Guy GIBOUT, Maire de Joinville-le-Pont de 1978 à 1983.

En reconnaissance de son action pendant la guerre, il sera nommé Juste parmi les Nations en 1984 par le musée-mémorial de Yad-Vashem, à Jérusalem. Il sera également été fait chevalier de la Légion d'honneur en 2000.

Je vais maintenant vous demander de vous lever pour observer une minute de silence en mémoire de Roger BELBEOCH.

1 DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE

Mme Nadine CREUSOT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

1 DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE		
<i>Le Conseil désigne Mme Nadine CREUSOT par :</i>		
Pour	31	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	-
Abstention	0	-

* *
*

2 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2010

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 2 et demande s'il y a des demandes de modification.

2 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2010	
<i>Le Conseil approuve le procès verbal par :</i>	

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2010

Pour	21	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, M. André BIZEUL, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, M. Boutaïeb KADDANI Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (liste « Joinville en Mouvement ») Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	-
Abstention	4	M. Benoit WILLOT, M. Marc VERSTRAETE (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
<i>Ne prend pas part au vote : Mme Emmanuelle CONRAD, Mme Chantal ALLAIN, Mme Nadine MIRault, M. Brahim BAHMAD, Mme Liliane MOUGEOT DAMIDOT, M. Yves TAMET, Mme Sandra GRELLIER.</i>		

* *
*

3 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE AU TITRE DE LA DÉLÉGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 3. Il demande si les conseillers municipaux ont des questions.

3	COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE AU TITRE DE LA DÉLÉGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
<i>Le Conseil, à l'unanimité, prend acte des décisions prises par le Maire</i>	

Mme Sandra GRELLIER entre en séance à 20h55.

* *
*

4 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2010 – VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET 2010

M. Patrice GENTRIC donne lecture de l'exposé n° 4 et demande s'il y a des questions.

4	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2010 – VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET 2010	
<p><i>Le Conseil :</i></p> <p>– Adopte, par chapitre, la décision modificative n°2 au budget primitif de la commune pour l'exercice 2010, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en recettes : 29 312,86 € • en dépenses : 29 312,86 € <p>Dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en section de fonctionnement : -4 600,00 € • en section d'investissement : 33 912,86 € 		
Pour	23	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2010

		MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI
Contre	0	-
Abstention	9	M. Benoit WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sandra GRELLIER, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)

* *
*

5 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2010 – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE AVANT LE VOTE DU BUDGET 2011

M. Patrice GENTRIC donne lecture de l'exposé n° 5 et demande s'il y a des questions.

5	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2010 – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE AVANT LE VOTE DU BUDGET 2011															
<i>Le Conseil :</i>																
– Autorise Monsieur le Maire de Joinville-le-Pont à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget principal de la commune pour l'exercice 2011, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :																
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th align="center">crédits ouverts en 2010</th> <th align="center">Montant maximum d'engagement dans le 1^{er} trimestre 2011</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>chapitre 20 - immobilisations incorporelles</td> <td align="right">618 906,52 €</td> <td align="right">150 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>chapitre 21 - immobilisations corporelles</td> <td align="right">2 036 154,52 €</td> <td align="right">100 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>chapitre 23 - immobilisations en cours</td> <td align="right">3 645 675,29 €</td> <td align="right">300 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>opération 20 - extension maternelle Polangis</td> <td align="right">1 300 000,00 €</td> <td align="right">150 000,00 €</td> </tr> </tbody> </table>		crédits ouverts en 2010	Montant maximum d'engagement dans le 1 ^{er} trimestre 2011	chapitre 20 - immobilisations incorporelles	618 906,52 €	150 000,00 €	chapitre 21 - immobilisations corporelles	2 036 154,52 €	100 000,00 €	chapitre 23 - immobilisations en cours	3 645 675,29 €	300 000,00 €	opération 20 - extension maternelle Polangis	1 300 000,00 €	150 000,00 €
	crédits ouverts en 2010	Montant maximum d'engagement dans le 1 ^{er} trimestre 2011														
chapitre 20 - immobilisations incorporelles	618 906,52 €	150 000,00 €														
chapitre 21 - immobilisations corporelles	2 036 154,52 €	100 000,00 €														
chapitre 23 - immobilisations en cours	3 645 675,29 €	300 000,00 €														
opération 20 - extension maternelle Polangis	1 300 000,00 €	150 000,00 €														
Pour	<p>32</p> <p>M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI</p> <p>M. Benoit WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement »)</p> <p>M. Olivier AUBRY, Mme Sandra GRELLIER, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)</p>															

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2010

Contre	0	-
Abstention	0	-

* *
*

6 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2010 – ADMISSION EN NON VALEUR DE TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

M. Patrice GENTRIC donne lecture de l'exposé n° 6 et demande s'il y a des questions.

6	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2010 – ADMISSION EN NON VALEUR DE TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES	
<i>Le Conseil :</i>		
– Emet un avis favorable à l'admission en non valeur des produits pour un montant total de 41 704,48 €		
– Donne décharge au Receveur communal pour les sommes correspondantes.		
Pour	30	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	-
Abstention	2	Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)

* *
*

7 BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – EXERCICE 2010 – ADMISSION EN NON VALEUR DE TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

M. Patrice GENTRIC donne lecture de l'exposé n° 7. Il demande s'il y a des questions.

7	BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – EXERCICE 2010 – ADMISSION EN NON VALEUR DE TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES	
<i>Le Conseil :</i>		
– Emet un avis favorable à l'admission en non valeur, sur le budget annexe du port de plaisance, des produits pour un montant total de 33,98 €		
– Donne décharge au Receveur communal pour les sommes correspondantes.		
Pour	30	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2010

		Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	-
Abstention	2	Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)

* *
*

8 BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – EXERCICE 2010 – VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2010

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 8 et demande s'il y a des questions.

8 BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – EXERCICE 2010 – VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2010		
<i>Le Conseil :</i>		
– Adopte, par chapitre, la décision modificative n°1 au budget annexe du port de plaisance de la commune pour l'exercice 2010, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :		
		<ul style="list-style-type: none"> • en recettes : -5 057,43 € • en dépenses : -5 057,43 €
Dont :		
		<ul style="list-style-type: none"> • en section de fonctionnement : 0 € • en section d'investissement : -5 057,43 €
Pour	32	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sandra GRELLIER, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	-
Abstention	0	-

* *
*

9 BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE – EXERCICE 2010 – VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET 2010

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 9 et demande s'il y a des questions.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2010

9 BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE – EXERCICE 2010 – VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET		
<i>Le Conseil :</i>		
– Adopte, par chapitre, la décision modificative n°1 au budget annexe du service d'assainissement de la commune pour l'exercice 2010, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :		
	• en recettes :	- 1 000€
	• en dépenses :	- 1 000€
Dont :		
	• en section de fonctionnement :	0 €
	• en section d'investissement :	- 1 000 €
Pour	32	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAUULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sandra GRELLIER, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	-
Abstention	0	-

* *
*

10 BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2010 – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2011

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 10 et demande s'il y a des questions.

10 BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2010 – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2011		
<i>Le Conseil :</i>		
– Autorise Monsieur le Maire de Joinville-le-Pont à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget annexe du service d'assainissement de la commune pour l'exercice 2011, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :		
	crédits 2010	ouverts en Montant d'engagement dans le 1 ^{er} trimestre 2011
chapitre 20 - immobilisations incorporelles	464 127,34 €	50 000 €

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2010

	chapitre 23 - immobilisations en cours	412 680,36 €	100 000 €
Pour	32	<p>M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI</p> <p>M. Benoit WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement »)</p> <p>M. Olivier AUBRY, Mme Sandra GRELLIER, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)</p>	
Contre	0	-	
Abstention	0	-	

* *
*

11 BUDGET ANNEXE DU CINEMA – EXERCICE 2010 – VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2010

Monsieur Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 11 et demande s'il y a des questions.

11	BUDGET ANNEXE DU CINEMA – EXERCICE 2010 – VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2010	
<i>Le Conseil :</i>		
– Adopte, par chapitre, la décision modificative n°2 au budget annexe du cinéma pour l'exercice 2010, ci-annexé, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :		
• en recettes :	0 €	
• en dépenses :	0 €	
Dont :		
• en section de fonctionnement :	+ 4 600 €	
• en section d'investissement :	- 4 600 €	
Pour	32	<p>M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI</p> <p>M. Benoit WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement »)</p> <p>M. Olivier AUBRY, Mme Sandra GRELLIER, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)</p>
Contre	0	-
Abstention	0	-

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2010

* *
*

12 RAPPORTS D'ACTIVITES POUR 2009

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 12 et demande s'il y a des questions.

12	RAPPORTS D'ACTIVITES POUR 2009
<p><i>Le Conseil :</i></p> <p>– Prend acte des rapports d'activité 2009</p> <ul style="list-style-type: none"> - SOCIETE VINCI PARK - SOCIETE LOMBARD ET GUERIN - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE DE FRANCE (S.I.G.E.I.F.) - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE (S.Y.C.T.O.M.) - SYNDICAT DES EAUX D'ILE DE FRANCE (S.E.D.I.F.) - SYNDICAT MIXTE DU SECTEUR CENTRAL DU VAL DE MARNE (INFOCOM 94) - SYNDICAT DES COMMUNES DE LA REGION PARISIENNE POUR LE SERVICE FUNERAIRE (S.I.F.U.R.E.P.) - SYNDICAT MARNE VIVE - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (S.I.P.P.E.R.E.C.) 	
<p><i>Le Conseil, à l'unanimité, prend acte des rapports d'activité 2009</i></p>	

* *
*

13 RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2009

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 13 et demande s'il y a des questions.

13	RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2009	
<p><i>Le conseil :</i></p> <p>– Emet un avis favorable au Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement.</p>		
Pour	23	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI
Contre	4	M. Benoit WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement »)
Abstention	5	M. Olivier AUBRY, Mme Sandra GRELLIER, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)

* *
*

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2010

14 RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – ANNEE 2009

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 14 et demande s'il y a des questions.

14	RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – ANNEE 2009	
<i>Le Conseil :</i>		
– Emet un avis favorable au Rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés.		
Pour	32	<p>M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI</p> <p>M. Benoit WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement »)</p> <p>M. Olivier AUBRY, Mme Sandra GRELLIER, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)</p>
Contre	0	-
Abstention	0	-

* *
*

15 REGLEMENT DU SERVICE D'ENLEVEMENT ET D'EVACUATION DES DECHETS ASSIMILABLES AUX ORDURES MENAGERES D'ORIGINE COMMERCIALE, ARTISANALE, ADMINISTRATIVE ET DES ACTIVITES DE SERVICE

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 15 et demande s'il y a des questions.

15	REGLEMENT DU SERVICE D'ENLEVEMENT ET D'EVACUATION DES DECHETS ASSIMILABLES AUX ORDURES MENAGERES D'ORIGINE COMMERCIALE, ARTISANALE, ADMINISTRATIVE ET DES ACTIVITES DE SERVICE	
<i>Le Conseil :</i>		
<p>– OBJET Le présent règlement définit les conditions dans lesquelles la Commune de Joinville-le-Pont assure l'enlèvement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères produits par les commerces, artisans, administration et activités de services situés sur le territoire communal.</p> <p>– CONDITION D'ACCES AU SERVICE Tout professionnel doté de bacs par la Commune est réputé être usager du service. La commune accepte de prendre en charge les déchets des professionnels, sauf si les déchets produits ne correspondent pas aux caractéristiques définies à l'article suivants.</p> <p>– NATURE DES DECHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE La Commune assure la collecte et l'évacuation des déchets produits par l'utilisateur qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétion technique ou particulière et sans risque pour les personnes et l'environnement dans les mêmes conditions que les ordures ménagères. Les déchets suivants, sans que cette liste soit exhaustive, sont formellement exclus du champ d'application de ce service :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les produits chimiques sous toutes leurs formes, - les résidus de peintures, vernis, colles, solvants et pesticides, - les déchets radioactifs, - les déchets encombrants ou lourds, - les déchets d'activité de soins à risques infectieux et assimilés, - les pneus, filtres à huile, batteries de voiture, fûts de peinture, pare-brises, etc., 		

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2010

- les gravats,
- le verre,
- les huiles de vidanges ou ménagères.

La commune se réserve le droit d'inspecter à tout moment le nombre et le contenu des bacs présentés à la collecte et de faire procéder à une caractérisation le cas échéant.

– PERIODICITE DE LA COLLECTE

La collecte des déchets est assurée par quartier. La commune est seule juge de l'organisation technique du service de collecte et d'élimination de ces déchets dont les modalités sont susceptibles d'évoluer dans un souci d'amélioration ou d'économie. Tout aménagement fera l'objet d'une information préalable de l'utilisateur.

– CONDITION DE PRESENTATION DES DECHETS

Les usagers du service doivent déposer leurs déchets dans les conteneurs (bacs) mis à la disposition par la commune :

- Les déchets présentés en vrac ne seront pas enlevés et leur évacuation incombera dans ce cas à l'utilisateur. Il en est de même pour les bacs roulants qui n'auraient pas été ceux fournis par la commune.
- Les bacs de déchets valorisables seront clairement identifiés quant à la nature du flux qu'ils peuvent recevoir. Les déchets valorisables présentés en vrac ou présentant trop d'indésirables dans le volume des déchets valorisables ne seront pas enlevés. Dans ce cas, leur évacuation incombera à l'utilisateur.
- Le remplissage des conteneurs sera réalisé de façon à ce qu'ils ne débordent pas et que le couvercle ferme facilement sans compression du contenu.
- Le tassement excessif des déchets par damage ou mouillage est formellement interdit.

– DOTATION EN BACS ET REACTUALISATION DES VOLUMES

Dans un souci de propreté, d'hygiène et de bonne conservation, les usagers maintiennent les conteneurs fournis par la Commune en bon état d'entretien et notamment à assurer périodiquement leur lavage et leur désinfection.

Toute dégradation volontaire du matériel mis à la disposition par la commune ou endommagement résultant d'une utilisation non conforme aux prescriptions du fabricant ou aux recommandations de la commune entraînera une obligation de réparation à la charge de l'utilisateur.

Les conteneurs présentant des signes d'usure normale et nécessitant ainsi une réparation ou un remplacement seront échangés par la commune sur demande de l'utilisateur.

A la demande de l'utilisateur, une réévaluation de la dotation des bacs présentés à la collecte pourra être effectuée. La commune sera immédiatement avertie en cas de vol, de dégradation ou de dysfonctionnement du matériel mis à la disposition de l'utilisateur.

– REDEVANCE SPECIALE - TARIFICATION ET PAIEMENT

Bacs de déchets valorisables

La collecte et le traitement des bacs pour les déchets valorisables ne sont pas facturés au redevable permettant ainsi de promouvoir le tri sélectif.

Calcul de la redevance

Pour les autres bacs, l'utilisateur du service est redevable d'une redevance annuelle calculée de la manière suivante :

$$Vd \times Tr \times Mv \times Fc \times 52 \times Ct$$

Avec

Vd = Volume de dotation en bac OM en m³ (si <1100 L/semaine, Vd=0)

Tr = Taux de remplissage retenu à 70%

Mv = Masse volumique des déchets soit 0.08 Tonnes / m³

Fc = Fréquence hebdomadaire de collecte (soit 2 ou 3 selon les quartiers)

52 = Nombre de semaines par an

Ct = Coût à la tonne

Le coût de la tonne (Ct) collectée est calculé en prenant en compte les éléments suivants :

- coût de la collecte
- coût du traitement
- coût de la location - maintenance des bacs

Coût de la tonne

Il est réévalué chaque année par le Conseil Municipal avant le 1^{er} janvier de chaque année. Les usagers en prennent connaissance par voie d'affichage.

Paiement

Le paiement est réalisé deux fois par ans sur facturation émise par la commune ou le Trésors Public :

- Pour le premier semestre au plus tard au 31 mars
- Pour le second semestre au plus tard le 30 septembre.

Toutefois, en cas de modification de la dotation ou de désabonnement, la facturation sera réalisée au prorata temporis et l'utilisateur en

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2010

sera redevable immédiatement.

Exclusion du service en cas de non paiement

Le service sera suspendu pour tout usager qui n'aura pas procédé au règlement de sa redevance au plus tard:

- le 30 juin au plus tard pour la redevance due au titre du 1^{er} semestre de l'année;
- le 31 décembre au plus tard pour la redevance due au titre du 2nd semestre de l'année.

L'usager devra alors restituer ses bacs à la commune et faire enlever ses déchets par ses propres moyens et à ses frais.

– RESTRICTIONS EVENTUELLES DE SERVICE

La commune peut être amenée à restreindre ou supprimer totalement ce service si des circonstances particulières l'exigeaient.

– AUTRES OBLIGATIONS DU REDEVABLE

Pendant la durée de son abonnement au service, l'usager est tenue de :

- fournir, à la première demande de la commune, tout document ou information nécessaire à la facturation et au recouvrement,
- d'informer la Commune de tout changement dans sa situation (changement de propriétaire ou de gérant, fermeture prolongée ou définitive de l'établissement, liquidation ou redressement judiciaire, changement d'activité, etc.).

– REGLEMENT DES LITIGES

Les litiges de toute nature résultant de l'exécution du présent règlement seront du ressort du Tribunal Administratif de Melun.

– DATE D'APPLICATION ET DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Le présent règlement prendra effet au 1^{er} janvier 2011.

Tout les professionnels déjà dotés de bacs au 1^{er} janvier 2011 sont réputés être usager du service sauf s'il manifestent leur volonté de ne plus être abonné au service. Dans ce cas, ils restituent leurs bacs à la Commune.

Les contrats signés en application de la délibération du 28 septembre 2004 sont résiliés au 1^{er} janvier 2011.

Pour	32	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sandra GRELLIER, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	-
Abstention	0	-

* *
*

16 COUT DE LA TONNE D'ENLEVEMENT DES DECHETS ASSIMILABLES AUX ORDURES MENAGERES D'ORIGINE COMMERCIALE, ARTISANALE, ADMINISTRATIVE ET DES ACTIVITES DE SERVICE

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 16 et demande s'il y a des questions.

16	COUT DE LA TONNE D'ENLEVEMENT DES DECHETS ASSIMILABLES AUX ORDURES MENAGERES D'ORIGINE COMMERCIALE, ARTISANALE, ADMINISTRATIVE ET DES ACTIVITES DE SERVICE
<i>Le Conseil/ :</i>	
– Décide que le coût de la tonne de déchets collectés non ménagers assimilables aux ordures ménagères applicable au 1 ^{er} janvier 2011 est fixé à 196,17 €	

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2010

Pour	23	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI
Contre	0	-
Abstention	09	M. Benoit WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sandra GRELLIER, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)

* *
*

17 AVENANT AU CONTRAT DE DELEGATION D'EXPLOITATION DES MARCHES FORAINS

Mme Chantal DURAND donne lecture de l'exposé n° 17 et demande s'il y a des questions.

17	AVENANT AU CONTRAT DE DELEGATION D'EXPLOITATION DES MARCHES FORAINS	
<i>Le Conseil :</i>		
– Approuve l'avenant n°1 au contrat de délégation d'exploitation des marchés forains et autorise le Maire à le signer.		
Pour	32	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sandra GRELLIER, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	-
Abstention	0	-

* *
*

18 ADHESION AU SYNDICAT MIXTE AUTOLIB'

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 18 et demande s'il y a des questions.

18	ADHESION AU SYNDICAT MIXTE AUTOLIB'
<i>Le Conseil :</i>	
– Le principe de l'adhésion de la commune de Joinville le Pont au Syndicat mixte Autolib' est adopté.	

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2010

- Les statuts du syndicat mixte joints à la présente délibération sont approuvés.
- Mandate le Maire pour accomplir, en relation avec les services de l'Etat, toutes les démarches nécessaires à l'adhésion au syndicat mixte.
- Sont désignés pour représenter la commune au comité syndical du Syndicat mixte Autolib' Olivier DOSNE, Maire, comme titulaire et M. Patrice GENTRIC comme suppléant.
- La contribution au syndicat mixte sera fixée, conformément aux statuts précités et sera prélevée sur le compte 6558 du budget de fonctionnement, sous réserve de la décision ultérieure de financement. La subvention d'équipement sera imputée au budget d'investissement sous réserve de la décision ultérieure de financement.

Pour	32	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sandra GRELLIER, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	-
Abstention	0	-

* *
*

19 CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LE CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE POUR L'UTILISATION DU TERRAIN DE LA PROPRIETE DITE « LE PARANGON » SISE 68 ET 68 BIS RUE DE PARIS

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 19 et demande s'il y a des questions.

19	CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LE CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE POUR L'UTILISATION DU TERRAIN DE LA PROPRIETE DITE « LE PARANGON » SISE 68 ET 68 BIS RUE DE PARIS
<i>Le Conseil :</i>	
– Approuve la convention pour l'utilisation du terrain de la propriété dite « Le Parangon » sise 68 et 68 bis rue de Paris avec le Conseil Général du Val-de-Marne et Autorise le Maire à la signer.	
Pour	32 M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sandra GRELLIER, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0 -

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2010

Abstention	0	-
------------	---	---

* *
*

20 PARTICIPATIONS FAMILIALES POUR L'ORGANISATION DE SEJOURS DE 7 JOURS EN CLASSE DE DECOUVERTE : PRINCIPE ET FIXATION DES TARIFS 2011

Mme Virginie ROSSIGNOL donne lecture de l'exposé n° 20 et demande s'il y a des questions.

20	PARTICIPATIONS FAMILIALES POUR L'ORGANISATION DE SEJOURS DE 7 JOURS EN CLASSE DE DECOUVERTE : PRINCIPE ET FIXATION DES TARIFS 2011													
<p><i>Le Conseil :</i></p> <p>– Décide que les participations familiales pour les classes de découverte de 7 jours sont calculées dorénavant de la manière suivante :</p> <p><u>Séjour de 7 jours :</u> Participation familiale = Prix de revient par enfant x quote-part.</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr style="background-color: #e0e0e0;"> <th style="text-align: center;">Quotient</th> <th style="text-align: center;">Quote-part parent en %</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td style="text-align: center;">A</td><td style="text-align: center;">60%</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">B</td><td style="text-align: center;">50%</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">C</td><td style="text-align: center;">40%</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">D</td><td style="text-align: center;">30%</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">E</td><td style="text-align: center;">20%</td></tr> </tbody> </table> <p>– Rappelle qu'en application de la présente délibération les participations familiales seront fixées chaque année par arrêté du Maire.</p>			Quotient	Quote-part parent en %	A	60%	B	50%	C	40%	D	30%	E	20%
Quotient	Quote-part parent en %													
A	60%													
B	50%													
C	40%													
D	30%													
E	20%													
Pour	32	<p>M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI</p> <p>M. Benoit WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement »)</p> <p>M. Olivier AUBRY, Mme Sandra GRELLIER, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)</p>												
Contre	0	-												
Abstention	0	-												

* *
*

21 RECENSEMENT DE LA POPULATION – REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 21 et demande s'il y a des questions.

21	RECENSEMENT DE LA POPULATION – REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS	
<p><i>Le Conseil :</i></p> <p>– Décide que la rémunération des agents recenseurs sera la suivante :</p>		

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2010

	Séance de formation	Tournée de reconnaissance	Bulletins de logement	Bulletins individuels	Régularité et exhaustivité de la collecte
Montant brut	23€	23€	1.13€	1.72€	0 à 110€
– les crédits nécessaires ont été inscrits au chapitre 012.					
Pour	32	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoît WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sandra GRELLIER, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)			
Contre	0	-			
Abstention	0	-			

* *
*

22 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES DIRECTIONS DEPARTEMENTALES DE L'EQUIPEMENT ET DE LA COHESION SOCIALE AU TITRE DE L'ACTION DE PREVENTION DE LA SECURITE ROUTIERE MENEES PAR LES STRUCTURES JEUNESSE

Mme Emmanuelle CONRAD donne lecture de l'exposé n° 22 et demande s'il y a des questions.

22	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES DIRECTIONS DEPARTEMENTALES DE L'EQUIPEMENT ET DE LA COHESION SOCIALE AU TITRE DE L'ACTION DE PREVENTION DE LA SECURITE ROUTIERE MENEES PAR LES STRUCTURES JEUNESSE				
<i>Le Conseil :</i>					
– Autorise le Maire à solliciter auprès de la DDE et la DDCS des subventions les plus importantes possibles au titre des actions de la Ville en matière de sécurité routière.					
– Autorise le Maire à engager toutes démarches et à signer tous documents de l'obtention de ces subventions.					
Pour	32	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoît WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sandra GRELLIER, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)			
Contre	0	-			

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2010

Abstention	0	-
------------	---	---

* *
*

23 CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – AIDE AU FONCTIONNEMENT D'UN PROJET LOCAL DANS LE CADRE DU SOUTIEN A LA FONCTION PARENTALE

M. Emmanuelle CONRAD donne lecture de l'exposé n° 23 et demande s'il y a des questions.

23	CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – AIDE AU FONCTIONNEMENT D'UN PROJET LOCAL DANS LE CADRE DU SOUTIEN A LA FONCTION PARENTALE	
<i>Le Conseil :</i>		
– Autorise le Maire à signer la convention d'aide au fonctionnement d'un projet local dans le cadre du soutien à la fonction parentale de la Caisse d'Allocations Familiales.		
Pour	32	<p>M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI</p> <p>M. Benoit WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement »)</p> <p>M. Olivier AUBRY, Mme Sandra GRELLIER, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)</p>
Contre	0	-
Abstention	0	-

* *
*

24 SUBVENTION A L'ASSOCIATION FRANCAISE DES MYOPATHIES (A.F.M.) TELETHON

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 24 et demande s'il y a des questions.

24	SUBVENTION A L'ASSOCIATION FRANCAISE DES MYOPATHIES (A.M.F.) TELETHON	
<i>Le Conseil/ :</i>		
– Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 2 500 € à l'Association française contre les myopathies (AFM) dont le siège social est situé à Paris : AFM - Institut de Myologie, 47-83 boulevard de l'Hôpital, 75651 Paris Cedex 13.		
Pour	32	<p>M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI</p> <p>M. Benoit WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste «</p>

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2010

		Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sandra GRELLIER, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	-
Abstention	0	-

* *
*

25 8^{ème} EDITION DU FESTIVAL DU COURT METRAGE DE SAINT MAUR DES FOSSES 2010 – ATTRIBUTION DU PRIX SCENARIO

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 25 et demande s'il y a des questions. Il précise que la somme ne sera pas allouée individuellement mais à l'association des élèves de l'école des lauréats.

25	8^{ème} EDITION DU FESTIVAL DU COURT METRAGE DE SAINT MAUR DES FOSSES 2010 – ATTRIBUTION DU PRIX SCENARIO	
<i>Le Conseil :</i> – Le Conseil Municipal décide d'allouer 1 000 € à l'association des étudiants de l'ESMA pour récompenser les auteurs et lauréats du prix du scénario de la 87 ^{ème} édition du Festival du court métrage de Saint-Maur-des-Fossés.		
Pour	32	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sandra GRELLIER, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	-
Abstention	0	-

* *
*

26 PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT – FILIERE TECHNIQUE

M. Patrice GENTRIC donne lecture de l'exposé n° 26 et demande s'il y a des questions.

26	PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT – FILIERE TECHNIQUE		
<i>Le Conseil :</i> – Décide d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat, la prime de service et de rendement aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :			
Cadres d'emplois		Taux annuels de base	Montant individuel maximum en euros
Ingénieur, Technicien supérieur, Contrôleur		Taux fixés par arrêté ministériel	Taux annuel de base X 2

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2010

Lorsque l'agent est seul dans son grade, l'attribution individuelle peut être déterminée en prenant en compte le double du taux annuel de base et ainsi dépasser le crédit global.

– Précise que les dispositions de l'indemnité faisant l'objet de la présente délibération pourront être étendues aux agents non titulaires de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

– Décide que conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le montant individuel de la PSR tiendra compte des critères suivants :

- manière de servir de l'agent, appréciée notamment à travers la notation et l'évaluation annuelle
- l'expérience professionnelle (ancienneté, niveau de qualification, efforts de formation)
- les fonctions de l'agent appréciées par rapport aux responsabilités exercées ainsi qu'au niveau d'encadrement,
- les sujétions particulières liées à l'emploi occupé

L'attribution individuelle décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

– Le paiement de la PSR sera effectué selon une périodicité mensuelle.

– Rapporte la délibération du 6 février 1992 portant sur la prime de service et de rendement.

Pour	32	<p>M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI</p> <p>M. Benoit WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement »)</p> <p>M. Olivier AUBRY, Mme Sandra GRELLIER, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)</p>
Contre	0	-
Abstention	0	-

* *
*

27 PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT DU PERSONNEL

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 27 et demande s'il y a des questions.

27	PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT DU PERSONNEL
<p><i>Le Conseil :</i></p> <p>– Approuve la prise en charge des frais des agents communaux en cas de déplacement hors du territoire communal et hors de la commune de résidence de l'agent, quel que soit leur statut, sur justificatifs, dans les conditions suivantes :</p> <p>– Cas ouvrants droits à la prise en charge des frais :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déplacement pour le suivi d'une formation (sauf lorsque les frais sont pris en charge par l'organisme de formation ou un tiers) ; - mission de l'agent ; - agent d'astreinte dont le domicile est hors du territoire communal et utilisant son véhicule personnel ; - passage d'un concours administratif ou d'un examen professionnel nécessitant un déplacement : prise en charge des frais de transport uniquement dans la limite d'un déplacement par an. Toutefois, si le concours ou l'examen passé comporte une épreuve d'admission, l'agent admissible peut prétendre à la prise en charge des frais du second aller-retour nécessaire au passage de ces épreuves. <p>– Conditions de prise en charge des frais de transports :</p> <ul style="list-style-type: none"> - destination en Ile-de-France : les frais de transport, quel que soit le mode de transport utilisé effectivement par l'agent, sont 	

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2010

remboursés forfaitairement sur la base du forfait journalier de transport en commun nécessaire pour se rendre au lieu de destination. Le calcul du forfait est réalisé à partir du lieu effectif de départ de l'agent.

Exceptions pour lesquelles aucun frais n'est pris en charge :

- o si l'agent est déjà titulaire d'un abonnement de transport lui permettant de se rendre à destination,
- o si l'agent est autorisé à utiliser un véhicule de service.

- **destination hors Ile-de-France :**

Déplacement de l'agent avec son véhicule personnel : les frais sont pris en charge selon le barème des frais kilométriques applicable aux agents de l'Etat. Sont également pris en charge les frais de péage et les frais de stationnement. Le calcul est réalisé à partir du lieu effectif de départ de l'agent. Les amendes pour contraventions aux règles de stationnement ou au code de la route ne sont pas prises en charge.

Déplacement de l'agent avec un véhicule de service : Si l'agent est autorisé à utiliser un véhicule de service, seuls les frais de péage et de stationnement seront pris en charge.

Déplacement de l'agent en transport en commun : les frais sont pris en charge aux frais réels par l'agent concerné. Peuvent pris en charge les frais de déplacement en train (sur la base d'un déplacement en 2^{ème} classe) ou avion (sur la base du tarif « économique »), ainsi que les frais nécessaires pour se rendre en gare ou à l'aéroport (frais de transport en commun, taxis et frais de parking du véhicule personnel).

Par principe l'agent se déplaçant hors Ile-de-France n'est autorisé à le faire qu'en train et à se rendre à la gare de départ en transport en commun. La prise en charge des frais générés par tout autre mode de transport (véhicule personnel, avion, taxi, etc) est soumis à autorisation préalable du Maire.

– Conditions de prise en charge des frais de repas :

- Les frais du repas sont pris en charge pour tout déplacement ayant lieu pendant la totalité de la période comprise entre 12 heures et 14 heures et 19 à 21 heures.
- L'agent ayant effectivement pris un repas à l'extérieur est remboursé forfaitairement de 15,25 € / repas, lorsque l'agent a la possibilité de se rendre dans un restaurant administratif, cette indemnité est réduite de 50%.

– Conditions de prise en charge des frais d'hébergement :

- Les frais d'hébergement sont pris en charge pour tout déplacement supérieur à la journée lorsque les conditions de transport ou l'éloignement ne permettent pas à l'agent de retourner à son domicile. Les frais d'hébergement peuvent également être pris en charge pour un déplacement à la journée ou à la demi-journée lorsque les conditions de transport ou l'éloignement ne permettent pas à l'agent de faire le déplacement depuis son domicile dans la journée.
- Les frais sont forfaitairement remboursés à hauteur de 60 € TTC / nuit d'hébergement (incluant le petit déjeuner). Il appartient à l'agent de présenter les justificatifs d'hébergement.

La prise en charge des frais d'hébergement est soumise à autorisation préalable du Maire.

Pour	32	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sandra GRELLIER, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	-
Abstention	0	-

* *
*

28 MODIFICATION DES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU COMPTE EPARGNE TEMPS

M. Patrice GENTRIC donne lecture de l'exposé n° 28 et demande s'il y a des questions.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2010

28	MODIFICATION DES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU COMPTE EPARGNE TEMPS	
<p><i>Le Conseil :</i></p> <p>– Décide qu'à compter du 1^{er} décembre 2010, les règles applicables aux Comptes Epargnes Temps sont :</p> <p style="margin-left: 20px;">- Alimentation du CET</p> <p>Les agents peuvent reporter des :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ congés annuels + jours de fractionnement, sans que le nombre de jours pris au titre de l'année puisse être inférieur à 20 (proratisés pour les agents à temps partiel et temps non complet), ➢ jours RTT (réduction du temps de travail) ➢ repos compensateurs (heures supplémentaires, heures complémentaires) dans la limite de 5 jours par an. <p style="margin-left: 20px;">- Procédure d'ouverture et d'alimentation :</p> <p>L'ouverture du C.E.T. peut se faire à tout moment à la demande de l'agent. L'alimentation du C.E.T. se fera une fois par an sur demande des agents, formulée avant le 31 décembre de l'année en cours. Le détail des jours à reporter sera adressé à l'autorité territoriale. Chaque année, la Direction des Ressources Humaines communiquera à l'agent la situation de son C.E.T. (jours épargnés et consommés).</p> <p style="margin-left: 20px;">- Utilisation du CET :</p> <p>L'agent peut utiliser tout ou partie de son CET dès qu'il le souhaite, sous réserve des nécessités de service. Les nécessités de service ne pourront être opposées à l'utilisation des jours épargnés lorsque le compte arrive à échéance, à la cessation définitive de fonctions, ou si le congé est sollicité à la suite d'un congé maternité, d'adoption, paternité ou solidarité familiale.</p> <p>– Décide que la délibération n°43 du 30 juin 2008 est rapportée</p>		
Pour	32	<p>M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI</p> <p>M. Benoît WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement »)</p> <p>M. Olivier AUBRY, Mme Sandra GRELLIER, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)</p>
Contre	0	-
Abstention	0	-

* *
*

29 CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT FINANCIER CNFPT

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 29 et demande s'il y a des questions.

29	CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT FINANCIER CNFPT	
<p><i>Le Conseil :</i></p> <p>– Autorise Monsieur le Maire à signer avec le CNFPT, délégation petite couronne, la convention cadre pluriannuelle pour les années 2011 et 2012.</p>		
Pour	32	<p>M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine</p>

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2010

		MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sandra GRELLIER, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	-
Abstention	0	-

* *
*

30 FIXATION DE LA LISTE DES EMPLOIS POUR LESQUELS UN LOGEMENT DE FONCTION POUR NECESSITEE DE SERVICE PEUT-ETRE ATTRIBUE

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 30 et demande s'il y a des questions.

30	FIXATION DE LA LISTE DES EMPLOIS POUR LESQUELS UN LOGEMENT DE FONCTION POUR NECESSITEE DE SERVICE PEUT-ETRE ATTRIBUE			
<i>Le Conseil :</i>				
– Fixe comme suit la liste des emplois de la collectivité pour lesquels un logement de fonctions pour nécessité absolue de service peut être attribué :				
-	Gardiens au sein des bâtiments communaux	10 postes		
-	Conservateur du cimetière	1 poste		
Nature des fonctions	Adresse	Description	Logement nu	Eau Gaz, Electricité,
GARDIEN HOTEL DE VILLE	23 rue de Paris	Cuisine – séjour- 2 chambres	gratuité	gratuité
GARDIEN ECOLE	Ecole maternelle du Centre	Loge – cuisine – séjour – 2 chambres	gratuité	gratuité
GARDIEN ECOLE	Ecole maternelle de Polangis	Loge – Cuisine – Séjour – 3 chambres	gratuité	gratuité
GARDIEN ECOLE	Ecole maternelle La Fontaine	Loge – Cuisine- Séjour – 2 chambres	gratuité	gratuité
GARDIEN GYMNASSE	Gymnase Lecuirot 28 Avenue Joyeuse	Cuisine – séjour – 3 chambres	gratuité	gratuité
GARDIEN STADE	Stade Municipal Avenue des Canadiens	Cuisine – Salle à manger – 3 chambres	gratuité	gratuité
GARDIEN RPA	Résidence Jean Jaurès	Loge – Cuisine – Séjour- 2 chambres	gratuité	gratuité
GARDIEN RPA	Résidence Wilson	Loge – cuisine- Séjour – 3 chambres	gratuité	gratuité
GARDIEN RPA	Résidence Dagoty	Cuisine – Séjour- 1 chambre	gratuité	gratuité
GARDIEN FANAC	Equipements municipaux 12 ter Ile Fanac	Cuisine – séjour – 2 chambres	gratuité	gratuité
CONSERVATEUR	Cimetière municipal	Loge – cuisine –séjour- 2 chambres	gratuité	gratuité
– Décide que la délibération n° 23 du 29 mars 2005 est abrogée.				
Pour	32	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine		

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2010

		<p>MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI</p> <p>M. Benoît WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement »)</p> <p>M. Olivier AUBRY, Mme Sandra GRELLIER, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)</p>
Contre	0	-
Abstention	0	-

* *

*

31 TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 31 et demande s'il y a des questions.

31	TABLEAU DES EFFECTIFS			
<i>Le Conseil :</i>				
– Le tableau des effectifs est modifié comme suit à compter du 1 ^{er} décembre 2010 :				
		EMPLOIS	MODIFICATIONS	
GRADE	EMPLOIS BUDGETES	SUPPRESSION	CREATION	TOTAL DES EMPLOIS
Rédacteur	6		1	7
Pour	32	<p>M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI</p> <p>M. Benoît WILLOT, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement »)</p> <p>M. Olivier AUBRY, Mme Sandra GRELLIER, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)</p>		
Contre	0	-		
Abstention	0	-		

* *

*

QUESTIONS DIVERSES

<i>Le Maire et M. Alain BARUGEL quittent la séance du Conseil Municipal pour cette question</i>	
Question Du groupe « Pour Joinville »	<p>Une enquête parcellaire en vue d'exproprier les différents propriétaires concernés par le projet des Hauts de Joinville débutera le 2 décembre 2010 pour une durée de 20 Jours.</p> <p>Comptez vous saisir cette nouvelle occasion pour reconsidérer le périmètre de la ZAC en réintégrant la</p>

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2010

Ensemble et Unis »	totalité de la surface de l'îlot C conformément à l'avis rendu par le commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête d'utilité publique
Réponse de M. Jean-Jacques GRESSIER	<p>L'enquête parcellaire, initialement prévue du 2 au 20 décembre, sera malheureusement décalée au mois de janvier ou de février.</p> <p>Nous avons en effet décelé tardivement des erreurs techniques sur les éléments devant être mis à l'enquête et nous allons les corriger dans les jours qui viennent.</p> <p>En ce qui concerne l'îlot C, vous confondez les périmètres. Le périmètre de la Zone d'Aménagement Concertée créée en 2007 n'a jamais été modifié et il court de la place du 8 mai 1945 au RER, intégrant totalement l'îlot C.</p> <p>Si votre question est de savoir si nous avons changé de position sur notre projet, la réponse est non. Nous avons déjà longuement expliqué les raisons fondées sur l'utilité publique qui nous guide. Monsieur le Préfet du Val-de-Marne nous a d'ailleurs suivis en signant la déclaration d'utilité publique.</p> <p>Vous avez estimé qu'il était de votre responsabilité de mettre en péril l'avenir des Hauts de Joinville en déposant un recours devant le Tribunal Administratif : laissons donc le juge trancher.</p> <p>En attendant sa décision, nous avançons : l'îlot B sortira de terre l'année prochaine et l'espace culturel et sportif sera livré fin 2013. Contrairement à vous, l'immobilisme n'est pas notre credo.</p>

Le Maire et M. Alain BARUGEL entrent en séance du Conseil Municipal

Question Du groupe « Joinville en Mouvement »	<p>Garantie des risques locatifs</p> <p>Plusieurs communes voisines ont déjà mis en œuvre un dispositif de garantie universelle des risques locatifs (GRL) en coopération avec les partenaires sociaux gestionnaires de l'ex-1% logement (Action Logement).</p> <p>La GRL permet aux propriétaires d'être assurés contre d'éventuels impayés de loyers, mais aussi contre les dégradations locatives ou frais de contentieux. Pour les locataires ayant de faibles ressources, elle les autorise à pouvoir se loger, sans avoir recours à la caution d'un tiers.</p> <p>Sans remplacer le nécessaire développement du parc social, la GRL facilite des solutions mêmes temporaires d'accès à des logements du parc privé qui sinon pourraient rester vides ou être inaccessibles.</p> <p>La commune de Joinville a-t-elle l'intention de proposer un dispositif local de GRL comme cela a été fait par exemple à Montreuil, Vincennes ou Saint Mandé ?</p>
Réponse de M. LE MAIRE	<p>La garantie universelle des risques locatifs (GRL) permet de couvrir totalement les risques d'impayés de loyers sur toute la durée du bail et sans exigence de caution. Elle vise à favoriser l'accès et le maintien des ménages dans leur logement locatif. Le dispositif n'a pas encore rencontré le succès prévu puisque seuls 62 500 contrats ont été souscrits depuis le début de l'année.</p> <p>Dans le cadre de la GRL, les sociétés d'assurances proposent aux propriétaires un produit unique pour les couvrir contre les risques d'impayés de tous les locataires présentant un taux d'effort inférieur ou égal à 50 % (le taux d'effort est calculé selon le rapport entre le loyer mensuel - charges et taxes locatives incluses - et les ressources mensuelles).</p> <p>Les collectivités locales comme Vincennes, Saint Mandé ou Montreuil, que vous prenez en exemple, ont décidé la prise en charge financière du coût de l'assurance GRL pour les bailleurs privés qui s'engagent à louer leurs biens aux ménages éligibles. J'ai demandé à ce que l'on ouvre la réflexion, mais sans précipitation, car :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la prime d'assurance GRL est intégralement déductible des revenus locatifs dès lors que le propriétaire relève du régime réel d'imposition, <p>le dispositif devrait être remanié dans les prochains mois : la solution qui mûrit dans l'esprit de nombreux acteurs du secteur serait de rendre la GRL universelle et obligatoire et pose la question de la prise en charge des cotisations. La piste évoquée serait une taxe sur les Garanties de Loyers Impayés qui serait ensuite reversée au dispositif GRL.</p>

Question Du groupe « Joinville en Mouvement »	<p>Téléphone mobile</p> <p>L'apparition prochaine d'un quatrième opérateur de téléphonie mobile, Free mobile, va nécessiter l'installation de plusieurs milliers d'antennes en France.</p> <p>Priartem association à laquelle une organisation comme l'ASEP est adhérente, demande une réduction de puissance des émissions et suggère qu'on s'intéresse aux initiatives des communes qui, comme Bordeaux, ont interdit par arrêté l'implantation d'antennes à moins de 100 mètres des établissements scolaires ou publics accueillant des enfants de moins de 12 ans.</p> <p>Qu'en est-il des projets de Free mobile à Joinville-le-Pont et quelle sera la position de la municipalité ?</p>
Réponse de M. LE MAIRE	<p>Je me suis déjà positionné à de multiples reprises sur ce sujet. Il y a dans votre question deux éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La première relève du droit : une commune peut-elle interdire l'installation d'une antenne de téléphonie

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2010

	<p>mobile sur la base du principe de précaution ? La réponse est non par principe.</p> <p>Un jugement du Conseil d'Etat du 19 juillet 2010 vient rappeler précisément ce qu'il en est : le principe de précaution est applicable aux antennes relais et donc au code de l'urbanisme dont elles dépendent mais l'état des connaissances scientifiques sur les risques pouvant résulter des normes applicables en France ne permettent pas de penser que ce principe est violé. Ainsi, toutes les décisions administratives qui ont été prises interdisant l'installation d'antennes sur la base du principe de précaution sont annulées.</p> <p>Notez que le juge civil adopte une position un peu différente et s'est ainsi aventuré à invoquer plus ou moins ouvertement le principe de précaution en matière de trouble de voisinage occasionné par l'installation d'une antenne de téléphonie mobile.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La deuxième relève de ma position politique sur le sujet : <ul style="list-style-type: none"> o Je considère que les études scientifiques qui se contredisent toutes ne permettent pas d'affirmer aujourd'hui l'innocuité des ondes électromagnétiques sur notre santé. Je ne dis pas qu'il y a un danger, je dis que l'absence de danger n'est pas prouvée. Ainsi, je me range à l'avis de ceux qui estiment que le taux d'émission ne devrait pas dépasser 0,6Volt/mètre. o Ainsi, je me suis opposé politiquement à l'installation d'une antenne relais dans le quartier Polangis car, au-delà de la question esthétique qu'elle posait, la puissance des émissions dépassait le seuil en question. <p>Enfin, En ce qui concerne Free, le service urbanisme n'a enregistré aucune nouvelle demande d'antenne sur le territoire communal.</p>
--	---

<p>Question Du groupe « Joinville en Mouvement »</p>	<p><i>État des escaliers du quai de la Marne</i></p> <p>Les escaliers reliant les quais de la rive droite de la Marne sont des itinéraires obligés pour nombres de Joinvillais. Or, plusieurs d'entre eux sont en mauvais état. C'est le cas par exemple du Passage de la Marne (plusieurs marches cassées) mais également de l'escalier reliant le quai Pierre Brossolette à la mairie, dont le revêtement est fort dégradé.</p> <p>L'entretien de ces passages publics est-il prévu et si oui, dans quel délai ?</p>
<p>Réponse de M. LE MAIRE</p>	<p>Depuis deux ans et demi, nous avons identifié et procédé à la réhabilitation d'un grand nombre de voiries précédemment délaissées, qui ont clairement manqué d'entretien au cours des mandats précédents.</p> <p>Nous vous remercions de votre question, Monsieur WILLOT, mais nous n'avons pas attendu votre intervention pour faire le diagnostic des voiries communales à reprendre. Nous sommes par ailleurs en contact direct avec les Joinvillais et nous n'avons pas besoin d'un quelconque relais pour être informés de leurs propositions ou de leurs demandes, que nous étudions dès qu'elles nous parviennent.</p> <p>En ce qui concerne le passage de la Marne, qui permet de rejoindre la gare RER à partir du quai de la Marne, sa réfection a été identifiée comme prioritaire par les services de la Ville et inscrite en conséquence au budget 2010. L'intervention de notre bailleur voirie, la société ASTEN, était prévue fin novembre. En raison des conditions atmosphériques actuelles particulièrement difficiles, elle est reportée de quelques jours, c'est-à-dire au premier redoux, et sera de toutes façons réalisée d'ici le 31 décembre 2010.</p>

* *
*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Le Secrétaire de Séance

Mme Nadine CREUSOT

Le Maire de Joinville-le-Pont

Olivier DOSNE